

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 juin 2017

**6<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-6-6-2

**Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté**

**ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL**

Résumé : Dans le cadre de notre politique de soutien à l'agriculture et au développement rural, il vous est proposé de soutenir les actions envisagées pour 2017 par l'organisme de sélection de la race vosgienne (1 000 €), la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin (11 000 €) et les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin (3 800 €) pour un total de 15 800 €.

Divers organismes agricoles et d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention départementale au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural pour leur fonctionnement et leurs projets d'équipement et/ou de formation. Un montant de 83 000 € a été voté à ce titre lors du Budget Primitif (BP) 2017 et 1 000 € ont été engagés à ce jour.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 24 mars et le 5 mai dernier, a émis un avis favorable pour l'attribution de subventions d'un montant total de 15 800 € aux 3 organismes suivants :

- Organisme de sélection de la race vosgienne (1 000 €) pour l'organisation du concours de la race vosgienne dans le cadre du Salon International de l'Agriculture qui s'est déroulé à PARIS du 25 février au 5 mars 2017,
- Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin (3 800 €) pour l'organisation de manifestations agricoles (opération Tellus, fermes ouvertes, balades paysannes et JA'S Day),
- Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin (11 000 €) pour une assistance technique aux apiculteurs, des formations pour les techniciens sanitaires et la mise en place d'un réseau de surveillance du frelon asiatique.

Ces aides pourront être versées au vu de la convention établie entre notre collectivité et la région Grand Est signée le 15 décembre 2016, concernant les aides aux filières agricoles, forestières et halieutiques.

Il vous est ainsi proposé de valider ces subventions dans le cadre du programme pour l'encouragement à l'agriculture et au développement. Si vous retenez ces 3 opérations, le montant engagé se monterait à 15 800 € sur les 83 000 € inscrits au BP 2017.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741 au chapitre 65 – fonction 928 - nature 6574, code programme 2107.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN